



BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-neuf février deux mil vingt et un, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN
Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain Dubreuil

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL26.02.2021-001 : Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, il appartient, comme chaque année, au Conseil municipal, de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent ce qui sera affiché dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la Commune.

Il vise à éclairer la préparation du budget qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal le 6 mars prochain.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021 ;

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisée en son sein.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Christophe LE ROUX

